

CQP Animateur d'escalade sur structure artificielle

RNCP40397 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15400
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/03/2025
Date d'échéance	28/03/2028

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

CPNEF Sport

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19030858500016	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FSE MONTAGNE ESCALADE	78435419300046	Former et organiser l'évaluation
LIGUE ILE-DE-FRANCE MONTAGNE ET ESCALADE	41204558500053	Former et organiser l'évaluation
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE MONTAGNE ESCALADE	52185883700037	Former et organiser l'évaluation
LIGUE OCCITANIE DE LA MONTAGNE ET DE L ESCALADE	35146736000068	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle (CQP AESA) contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport et du secteur d'activité de l'escalade en particulier.

En effet, l'escalade connaît depuis plusieurs années un développement considérable, que ce soit en termes de nombre de pratiquants ou de lieux de pratique. Les pratiquants de l'activité Escalade ont augmenté de plus de 40 000 licenciés dans le secteur fédéral en 10 ans. Sur cette même période, le nombre de structures artificielles d'escalade a été multiplié par 4, avec des projections permettant d'estimer à plus de 200 le nombre de salles d'escalade sur le territoire national d'ici la fin de l'année 2024.

Cette augmentation continue du nombre de pratiquants d'une part, et des lieux de pratique de l'escalade sur structure artificielle d'autre part, conduit au renforcement de la tension portée sur un secteur professionnel marqué par un déficit avéré d'encadrants diplômés.

L'animateur d'Escalade sur Structure Artificielle (CQP AESA) a vocation à animer et encadrer des activités

d'escalade, notamment en groupe, visant la découverte, le loisir, et l'initiation au sein d'une diversité de structures sportives, tels les clubs associatifs ou les salles privées d'escalade, et auprès de publics variés (enfants, adolescents, adultes, publics en situation de handicap). Il prépare et anime ses séances en fonction des publics et de leurs attentes, tout en veillant à la sécurité des personnes et au respect du règlement intérieur de la structure qui l'emploie.

ACTIVITÉS VISÉES

Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à des séances d'initiation à l'escalade sur SAE

Construction de séances d'initiation à l'escalade sur SAE

Conduite d'une séance d'initiation à l'escalade sur SAE

Mise en sécurité des participants et des tiers

Gestion du matériel de sécurité et des équipements de protection individuelle (EPI)

Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives

Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des activités physiques et sportives

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation à l'escalade sur SAE en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap

Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin de proposer des séances d'initiation à l'escalade sur SAE

Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation à l'escalade sur SAE en tenant compte des ressources disponibles et des contraintes et attentes de la structure

Construire des séances d'initiation à l'escalade sur SAE, dont les objectifs prennent en compte les spécificités de la pratique et les besoins et attentes des pratiquants, y compris les publics en situation de handicap, afin de les faire progresser

Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les fiches de séances et les situations pédagogiques cohérentes, permettant de prévenir les risques liés à la pratique de l'escalade sur SAE

Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance d'initiation à l'escalade sur SAE en vue de proposer des ajustements sur la séance suivante

Mettre en place le matériel nécessaire, en organisant des ateliers adaptés à l'espace de pratique, afin de garantir la sécurité individuelle et collective des pratiquants dans le cadre d'une initiation progressive à l'escalade sur SAE.

Informers les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation à l'escalade sur SAE en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation à l'escalade sur SAE afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

Conduire en sécurité une séance en mobilisant des situations pédagogiques permettant de susciter l'intérêt et l'investissement des pratiquants, afin de les rendre acteurs de leur initiation à l'escalade sur SAE

Réaliser, pendant la séance d'initiation à l'escalade sur SAE, les régulations nécessaires pour adapter le contenu proposé aux attentes des pratiquants afin de leur permettre d'atteindre les objectifs fixés

Procéder, à l'issue de la séance d'initiation à l'escalade sur SAE, à une évaluation de son action, dans le but de prévoir les remédiations à apporter aux prochaines séances pour permettre l'atteinte des objectifs par les pratiquants

Agir auprès des personnes en situation d'incident ou d'accident, en utilisant les manipulations de secours adaptées à la pratique de l'escalade sur SAE, afin de les secourir

Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence

Mettre en place un dispositif de suivi du matériel de sécurité, incluant les EPI, en respectant la réglementation en vigueur, afin de s'assurer de la conformité du matériel

Vérifier le matériel de sécurité, dont les EPI, en appliquant les procédures de contrôle, afin de s'assurer de leur conformité avant chaque utilisation

Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel

Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause

Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel

Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

Blocs de compétences

RNCP40397BC01 — Construire des séances d'initiation à l'escalade sur structure artificielle à destination de tous les publics

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation à l'escalade sur SAE en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap

Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin de proposer des séances d'initiation à l'escalade sur SAE

Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation à l'escalade sur SAE en tenant compte des ressources disponibles et des contraintes et attentes de la structure

Construire des séances d'initiation à l'escalade sur SAE, dont les objectifs prennent en compte les spécificités de la pratique et les besoins et attentes des pratiquants, y compris les publics en situation de handicap, afin de les faire progresser

Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les fiches de séances et les situations pédagogiques cohérentes, permettant de prévenir les risques liés à la pratique de l'escalade sur SAE

Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance d'initiation à l'escalade sur SAE en vue de proposer des ajustements sur la séance suivante

Mettre en place le matériel nécessaire, en organisant des ateliers adaptés à l'espace de pratique, afin de garantir la sécurité individuelle et collective des pratiquants dans le cadre d'une initiation progressive à l'escalade sur SAE.

Informers les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation à l'escalade sur SAE en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation à l'escalade sur SAE afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

Conduire en sécurité une séance en mobilisant des situations pédagogiques permettant de susciter l'intérêt et l'investissement des pratiquants, afin de les rendre acteurs de leur initiation à l'escalade sur SAE

Réaliser, pendant la séance d'initiation à l'escalade sur SAE, les régulations nécessaires pour adapter le contenu proposé aux attentes des pratiquants afin de leur permettre d'atteindre les objectifs fixés

Procéder, à l'issue de la séance d'initiation à l'escalade sur SAE, à une évaluation de son action, dans le but de prévoir les remédiations à apporter aux prochaines séances pour permettre l'atteinte des objectifs par les pratiquants

Agir auprès des personnes en situation d'incident ou d'accident, en utilisant les manipulations de secours adaptées à la pratique de l'escalade sur SAE, afin de les secourir

Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence

Mettre en place un dispositif de suivi du matériel de sécurité, incluant les EPI, en respectant la réglementation en vigueur, afin de s'assurer de la conformité du matériel

Vérifier le matériel de sécurité, dont les EPI, en appliquant les procédures de contrôle, afin de s'assurer de leur conformité avant chaque utilisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve 1 :

- Rédaction d'un dossier
- Mise en situation professionnelle
- Entretien Oral

Épreuve 2 :

- Mise en situation professionnelle en lien avec le sauvetage en SAE

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation peuvent bénéficier d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

RNCP40397BC02 — Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel

Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause

Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel

Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve 1 :

- Présentation d'un projet professionnel suivie d'un entretien

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation peuvent bénéficier d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur d'escalade sur structure artificielle peut exercer son activité au sein d'associations sportives ou d'établissements affiliés une fédération sportive, mais également au sein de toute structure privée ou publique proposant des activités d'escalade sur structure artificielle.

Ses prérogatives sont limitées à l'encadrement d'activités d'escalade sur structure artificielle uniquement, et il ne peut en ce sens, exercer sur sites naturels d'escalade.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du CQP Animateur d'escalade sur structure artificielle est susceptible d'encadrer tout public en initiation à l'escalade sur structure artificielle, suivant les limites et prérogatives définies dans le Code du Sport concernant cette certification.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1, la certification professionnelle permettant d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération doit garantir la compétence de son titulaire en matière de sécurité et être enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP Animateur d'escalade sur structure artificielle atteste que son titulaire :

1. Est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité escalade sur structure artificielle et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;
2. Maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences.

Les prérequis sont les suivants :

- Être titulaire d'une attestation de réussite à la formation relative à l'unité de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- Justifier d'une expérience préalable d'encadrement ou de co-encadrement en escalade sur structure artificielle, datant de moins de trois ans à la date de fin des inscriptions en formation, d'une durée de 75 heures minimum, dont au moins 50 heures réalisées dans la discipline difficulté. Cette expérience est attestée par le responsable de la/des structure(s) organisatrice(s) de l'activité, au moyen d'une ou plusieurs attestations sur l'honneur à joindre au dossier d'inscription.
- Justifier d'un niveau technique de pratique personnelle sur structure artificielle d'escalade, vérifié par le passage d'un test technique d'entrée en formation et d'une attestation de réussite au test délivrée par le Directeur Technique National de la FFME à joindre au dossier d'inscription. Le candidat sportif de haut niveau en escalade inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport est dispensé de l'attestation de réussite aux tests techniques d'entrée en formation.
- Disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'escalade sur structure artificielle, daté de moins de six mois avant la date de fin des inscriptions à la formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport après publication de l'arrêté de représentativité des organisations syndicales et patronales dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers de la Certification.

Les jurys pléniers sont composés de trois personnes ainsi réparties :

- Un représentant des salariés désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant des employeurs désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant du délégataire.

Le représentant du délégataire ne doit pas être intervenu à quelque titre que ce soit auprès des candidats (responsable pédagogique de la session, évaluateur, formateur...).

Le jury plénier ne peut valablement délibérer que si l'ensemble des trois membres est présent. Cette condition constitue le quorum.

Un représentant de l'organisme de formation de la session concernée pourra être invité et entendu par le jury plénier. Ce représentant n'aura pas droit de vote et ne participera pas au délibéré du jury plénier.

Base légale

Date de décision	28/03/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/03/2028
Date de dernière délivrance possible	28/03/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	93	2	97 %	—
2022	68	6	95 %	—
2021	67	3	100 %	83 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36154

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36661, RNCP37039, RNCP37501, RNCP37723, RNCP38243, RNCP38264, RNCP38275, RNCP38283, RNCP38284, RNCP38629, RNCP38799, RNCP38820, RNCP39116, RNCP39118, RNCP39633

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40397/>

Où se former

Formations référencées	11
Organismes	5
Régions couvertes	8
Prix indicatif	2 805 € – 3 866 €
Durée	270 – 362 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	46
Parcours menés à terme	34
Taux d'achèvement	74 %
Période	08/2025 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	48
Montant total engagé	118 825 €
Coût moyen par dossier	2 476 €
Durée moyenne	254 h
Période	06/2025 – 08/2026
France compétences	78 %

Reste à charge titulaire	14 %
France Travail	7 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.